

**République Démocratique du Congo**  
**Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile**  
**pour la Gouvernance des Ressources Naturelles**

**APPEL URGENT N°001/CAPSC/GRN/01/2022**

**HALTE AUX MENACES CONTRE LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE !**

**La Société civile exige la cessation des menaces et intimidations contre Dieudonné TSHIMPIDIMBUA, Défenseur des Droits Humains, en lien avec le cahier des charges sur la responsabilité sociétale de l'entreprise minière SACIM Sarl au Kasaï-Oriental.**

La Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile pour la Gouvernance des Ressources Naturelles, est très préoccupée par les menaces proférées contre Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA, Secrétaire Exécutif du CRONGD/Kasaï-Oriental, l'une des structures signataires de la Déclaration Publique n° 002/ CAPSC/GRN/01/2022 de la Coordination du 07 janvier 2022 sur les irrégularités ayant entouré le processus de signature du cahier des charges de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise minière SACIM Sarl au Kasaï-Oriental.

La Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile pour la Gouvernance des Ressources Naturelles rappelle qu'elle a relevé les irrégularités du processus de négociation du cahier des charges de SACIM Sarl dans le cadre de son travail de contrôle citoyen et de défense des droits humains tels que garantis par la Constitution de la RDC et la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des droits de l'Homme.

Curieusement, en dates du 14 et 15 Janvier 2022, à travers les réseaux sociaux et par les Journaux en ligne COULISSES.NET et GRANDJOURNALCD.NET, M. Placide MUKENDI KAPAMBU, ancien Ministre provincial en charge des finances et droits humains, se présentant comme mandataire des communautés impactées par les activités de SACIM Sarl s'est attaqué aux organisations signataires de la déclaration en disant que les communautés s'insurgent contre la déclaration des organisations de la société civile et qu'elles se réservent le droit d'aller en justice contre ceux qui ont publié ce document en citant explicitement CRONGD.

C'est dans ce contexte qu'au soir de vendredi 14 janvier 2022, Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA a reçu un appel téléphonique anonyme masqué d'un inconnu se présentant comme chef coutumier. Ce dernier a proféré des menaces à M. Dieudonné et lui a demandé de démentir la déclaration publique sur les irrégularités constatées dans le processus de signature du cahier des charges SACIM Sarl. Faute de faire ce démenti dans le plus bref délai, Mr Dieudonné risque gros, car son domicile et son bureau sont bien connus, a ajouté cet interlocuteur.

La Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile pour la Gouvernance des Ressources Naturelles dénonce et condamne ces menaces proférées contre Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA, Secrétaire Exécutif du CRONGD/Kasaï Oriental, l'une de 42 Organisations membres de la Coordination et signataires de la Déclaration. Elle appelle le gouvernement congolais à assurer la sécurité de M. Dieudonné.

La Coordination suit de très près la situation sécuritaire de Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA, exige la cessation de ces menaces et l'ouverture d'une enquête judiciaire pour identifier et traduire en justice l'individu auteur de menaces contre Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA en sa qualité de Défenseur des droits humains et d'acteur de la société civile engagé dans la gouvernance des ressources naturelles de la RDC.

De ce qui précède, la Coordination demande :

**Au Ministre des Droits Humains :**

- ✓ De s'assurer de la protection de Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA et de faire cesser les menaces et intimidations dont il fait l'objet.

**A la Commission Nationale des Droits Humains :**

- ✓ De se saisir du cas de Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA en ouvrant une enquête sur les menaces et intimidations dont il fait l'objet.

**Au Gouvernement Provincial du Kasaï Oriental :**

- ✓ De protéger le travail des défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans la province ;
- ✓ Attirer son attention sur le cas de Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA et apporter son soutien contre les menaces dont il est victime.

**Au Commissaire Supérieur de la Police (PNC) du Kasaï Oriental :**

- ✓ D'assurer la sécurité personnelle de Mr Dieudonné TSHIMPIDIMBUA tant à son domicile qu'à son bureau contre les potentiels auteurs des intimidations et menaces.

**Au Procureur Général près la Cour d'Appel du Kasaï-Oriental :**

- ✓ D'ouvrir d'office un dossier judiciaire contre les présumés auteurs de menace contre le CRONGD et son Secrétaire Exécutif, Dieudonné TSHIMPIDIMBUA.

**Au CRONGD Kasaï-Oriental et Organisations de la Société Civile en général :**

- ✓ De déposer une plainte contre les présumés auteurs des intimidations et menaces ;
- ✓ De renforcer la solidarité autour du collègue menacé et de lui apporter tout soutien.

**Fait en République Démocratique du Congo, le 19 Janvier 2022**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**Justice TSHIAMALA BIAYA :**

Directeur Exécutif CDH/Kasaï Oriental  
Tél: +243818659440  
E-mail : [justicebiaya@gmail.com](mailto:justicebiaya@gmail.com)

**Emmanuel UMPULA :**

Directeur Exécutif AFREWATCH  
Tél : +243818577577  
E-mail : [emmanuelumpula@afrewatch.org](mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org)

**Georges BOKONDU :**

Directeur de Programme SARW  
Tél: +243817070127  
E-mail : [georgesm@sarwatch.org](mailto:georgesm@sarwatch.org)